

L'Ajournement

Le président suppléant (M. Paproski): Les deux premiers députés, à savoir celui de Bow River (M. Taylor) et celui de Don Valley-Est (M. Attewell) sont présents, et je suis persuadé que le député de Laurier (M. Berger) se joindra à nous.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les secrétaires parlementaires sont-ils présents?

M. Kilgour: Je vais vérifier, monsieur le Président.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné que nous avons un instant, pourrais-je profiter de l'occasion pour formuler des observations sur ce qui vient tout juste de se produire à la Chambre? Il s'agit de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, alors que les députés de tous les partis ont la possibilité de saisir la Chambre de projets de loi ou de motions. Je pense que nous avons été témoins d'un excellent exemple de coopération entre députés. La motion d'aujourd'hui a été présentée par un député d'un parti et appuyée par un représentant d'un autre, et c'est le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) qui a donné le meilleur exemple en souscrivant sans réserve à cette motion.

Selon moi, les députés ont respecté l'esprit de la réforme parlementaire et ils ont démontré, cet après-midi, et cela mérite d'être souligné, qu'ils pouvaient parfois faire preuve de bonne volonté et mettre de côté leurs divergences de vues afin de travailler harmonieusement.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE SERVICE POSTAL RURAL—LE TARIF DE LIVRAISON DES HEBDOMADAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier j'ai posé la question suivante au ministre responsable de la Société canadienne des Postes.

Est-ce que la partie du plan de la Société traitant de l'interruption du service postal rural et celle concernant la hausse du tarif de livraison des journaux hebdomadaires ont été abandonnées pour de bon ou n'ont-elles été que temporairement mises de côté pour resurgir plus tard dans toute leur horreur?

Voici ce qu'a répondu l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté):

Je pense que cette question a justement fait l'objet des préoccupations du gouvernement. La Société canadienne des Postes a déposé un plan. Nous l'avons renvoyé, encore une fois, à un comité pour étude. Ce comité a étudié la question d'une façon très approfondie. Nous attendons ses recommandations, et nous y réagirons lorsque nous les connaissons.

• (1750)

Ma question portait sur deux points, et tout d'abord sur le service postal rural. Les Canadiens de nos campagnes n'ont jamais été traités équitablement par les Postes, pas plus lorsqu'elles étaient un ministère que depuis qu'elles sont devenues une société d'État. Ce sont les ruraux qui paient le plus et ont le moins bon service. Par exemple, la livraison du courrier aux foyers urbains ne coûte rien aux habitants de la ville. Par contre, des milliers de résidents de certaines villes, de villages et de hameaux doivent se rendre à pied, en voiture ou en taxi au bureau de poste le plus rapproché. De même, des milliers

d'agriculteurs et de résidents de la campagne qui n'habitent pas le long d'un circuit de livraison postale rurale doivent se rendre en voiture à leurs propres frais au bureau de poste le plus rapproché. Dans les deux cas, ils doivent faire la queue au guichet de la poste restante ou louer une case postale. Autrement dit, ceux qui paient le plus ont le moins de services.

Le projet de la Société canadienne des Postes, s'il est réalisé, est encore pire, car beaucoup des plus petits bureaux de poste seront fermés, ce qui obligera les gens des campagnes à se rendre encore plus loin pour bénéficier d'un service postal. Beaucoup de ces personnes sont âgées et handicapées et sont incapables de conduire une voiture. Elles devront donc compter sur d'autres pour leur apporter leur courrier. En outre, il semble que la Société canadienne des Postes songe maintenant à fermer le bureau de poste d'une ville ou un village situé à telle ou telle distance d'un autre bureau de poste situé dans une autre ville ou un autre village. C'est simplement inadmissible. Quand une ville ou un village sont constitués en municipalité, ils ont leur propre conseil, leurs installations d'affaires et, jusqu'ici, leur propre bureau de poste. Il n'est guère satisfaisant d'en fermer certains et d'obliger les gens à se rendre dans une ville ou un village voisins.

Je crois comprendre qu'au comité le président de la Société canadienne des Postes a justifié la perte des services postaux dans des localités rurales en disant que les citoyens de ces centres ruraux recevraient un avis de 90 jours. La belle affaire, ils ne veulent pas d'avis, ils veulent garder leur bureau de poste. Je crois savoir que les routes rurales vont rester, mais cela n'aide pas celles qui ont déjà été supprimées. Les premières qui ont été fermées devraient être rouvertes, de sorte que toutes les populations rurales soient traitées équitablement.

Postes Canada cherche également à réduire son déficit en licenciant le personnel rural alors que nos bureaux de poste ruraux sont déjà les moins bien dotés en personnel. Je crois que les dirigeants de Postes Canada qui cherchent constamment à fermer les bureaux de poste ruraux, quand ils ne les ferment pas en fait, n'ont pas idée des nombreuses fonctions exercées par le personnel de nos bureaux de poste ruraux. S'ils pensent qu'une superboîte aux lettres peut remplacer un maître de poste local ou son adjoint ou son adjointe, ils sont à des kilomètres de la réalité. Une superboîte aux lettres ne peut répondre à des questions ni conseiller les gens au sujet des tarifs, des barèmes ou des centaines d'autres questions auxquelles il faut répondre. Je dis à Postes Canada que, déficit ou non, le Canada rural veut conserver ses bureaux de poste et leur personnel.

Le déficit n'est pas causé par l'exploitation de bureaux de poste ruraux. Il est causé par les coûts subis dans nos grandes villes et par l'importance des salaires accordés aux hauts dirigeants dont les traitements sont sans rapport avec leur productivité. Les efforts qu'ils font pour fermer nos bureaux de poste ruraux sont un écran de fumée qui ne trompe personne, surtout pas les populations rurales du Canada. Est-ce qu'on va réduire le déficit en mettant ces gens au bien-être social ou à l'assurance-chômage?